



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Le **vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures**, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : **Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, DAUNIS Catherine, LIÈVRE Emmanuelle.**

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, PRÉZEAU Denis, MENANTEAU Thierry, BOUDAUD Frédéric, GRIVEAU Francis, COUZIN Jean-Michel

Avait remis procuration :

Absents excusés : **Monsieur BLANCHET Alexandre, Monsieur AYRAULT Jonathan**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Michel COUZIN**

Assistait également : **Madame RENAUD Stéphanie, Secrétaire Générale de Mairie**

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- ◆ En exercice 12
- ◆ Présents 10
- ◆ Votants 10

ORDRE DU JOUR :

2025-06-01 – URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) SUD VENDEE LITTORAL – ARRET PROJET – AVIS DE LA COMMUNE

2025-06-02 – FINANCES REGIE 13002 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX POUR 2026

2025-06-03 – FINANCES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

2025-06-04 – FINANCES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

2025-06-05 – LOTISSEMENT – DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

2025-06-06 – FINANCES – ACHAT D'UNE TONDEUSE

QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-Michel COUZIN en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2025 a été transmis par mail le 7 mai 2025 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Saint Aubin La Plaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le procès-verbal du Conseil Municipal de Saint Aubin La Plaine du 7 mai 2025.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (DELEGATIONS – DELIBERATION DU 8 JUIN 2020)

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par M. le Maire :

- Renonciation à préempter la parcelle cadastrée AC 137 d'une contenance de 315 m², située 13 Rue de Mareuil et appartenant à Monsieur ROUCAYROL Patrick
- Devis de GAMM VERT concernant un souffleur pour un montant de 132,50 € HT soit 159,00 € TTC
- Devis de G-Net concernant le remplacement de la pompe de relevage de la fosse septique de l'école-la mairie-salle multi-activités et des 2 locaux de la Mairie) pour un montant de 637,08 € HT soit 700,79 € TTC
- Devis de ALTRAD concernant un défibrillateur (extérieur) pour un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC
- Proposition d'honoraires de M. TANGUY Gwénaél, concernant une proposition d'honoraires de la mission d'architecte du lotissement pour un montant de 3 900,00 € HT soit 4 680,00 € TTC
- Devis de Mille feux concernant le feu d'artifice du Grand Défi pour un montant de 2 083,34 € HT soit 2 500,01 € TTC
- Devis de Christophe Animation concernant le Grand Défi pour un montant de 900,00 € TTC
- Devis de La Protection Civile concernant le Grand Défi pour un montant de 477,36 € TTC
- Devis de l'atelier du gobelet concernant l'achat de 1000 gobelets et 50 pichets pour un montant de 498,00 € HT soit 597,60 € TTC
- Avenant pour le renouvellement du contrat de prestation de service de Sécurisport (jusqu'en janvier 2029) :
 - 320,00 € HT pour les aires de jeux (8 éléments à l'école + gîtes)
 - 545,00 € HT pour les aires de jeux et équipements sportifs (12 éléments au stade + école + plateau sportif)

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2025-06-01 – URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) SUD VENDEE LITTORAL – ARRET PROJET – AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur GAUVREAU Dominique (Le Maire)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-14 et suivants et R.153-3 et suivant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCAJ/3 – 842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Sud Vendée Littoral modifié par les arrêtés préfectoraux n°2018 -DRCAJ/3-233 en date du 30 mai 2018, n°2019-DRCTAJ/PIFL – 244 en date du 23 mai 2019, n°2021 -DRCTAJ-394 en date du 25 juin 2021, n°2021 -DRCAJ-676 en date du 30 décembre 2021, n°2022-DCL -BICB-328 en date du 17 mars 2022 et n°2022-DCL-BICB-1304 en date du 5 décembre 2022, n°2024-DCL -BICB-567 en date du 23 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°01_2024_01 en date du 25 janvier 2024 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral prenant acte des échanges sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi ;

Vu la délibération n°2024-05-01 du 27 mai 2024 du conseil municipal prenant acte des échanges sur les orientations générales du PADD du PLUi ;

Vu la délibération en date du 22 mai 2025 du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral arrêtant le projet de PLUi Sud Vendée Littoral ;

Vu le courrier de saisine de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral reçu en date du 6 juin 2025, soumettant le projet de PLUi Sud Vendée Littoral arrêté pour avis à la commune ;
Vu le projet de PLUi Sud Vendée Littoral annexé à la présente délibération ;

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis sur le projet de PLUi Sud Vendée Littoral arrêté ;
- DE NOTIFIER la présente délibération à la communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de PLUi Sud Vendée Littoral arrêté ;
- DE NOTIFIER la présente délibération à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

2025-06-02 – FINANCES REGIE 13002 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX POUR 2026

Suite à la réunion de la Commission en charge de la gestion des gîtes communaux, qui s'est tenue le 12 mai 2025, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location pour l'exercice 2026, en fonction des périodes et des utilisations.

Voici les propositions de la Commission, en vue d'une application en 2026 :

TARIFS GITES personnes	Très Haute Saison Du 11/07 au 22/08	Haute Saison Du 27/06 au 11/07 et Du 22/08 au 29/08	Moyenne Saison Du 13/06 au 27/06 et Du 29/08 au 12/09	Basse Saison	HORS SAISON Mensuel (hors charges élec)	HORS SAISON A partir de 2 nuits
I0234 – n°1	750 €	650 €	450 €	350 €	400 € pour 1 pers.	70 € la nuit*
I0235 – n°2	765 €	665 €	465 €	365 €		
I0236 – n°3						
I0237 – n°4	750 €	650 €	450 €	350 €	500 € pour	
I0238 – n°5					2 à 4 pers.	

***Sauf le week-end**

- Du 1^{er} mai au 3 mai 2026 : Prix de la nuit 120,00 € (2 nuits minimum)
- Du 8 mai au 10 mai 2026 : Prix de la nuit : 120,00 € (2 nuits minimum)
- De l'Ascension du 14 mai au 17 mai 2026 : Prix de la nuit : 120,00 € (3 nuits minimum)
- De la Pentecôte du 23 mai au 25 mai 2026 : Prix de la nuit : 120,00 € (2 nuits minimum)

Option ménage : 80 €

Location de draps : lit simple 12 € / lit double 12 €

Forfait animal de compagnie : 20 € / animal / semaine

Tarifs personne supplémentaire (gîtes 1 et 2) : 10 € / nuit / adulte supplémentaire 5 € / nuit / enfant (- de 10 ans)

Charges d'électricité hors saison mensuel : 0,20 € / kwh consommé

Caution : 300 €/semaine 490 € ou 590 € /mois si location mensuelle

Proposition d'une grille de réductions sur les locations à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- CNAS : 10%
- Fidélité à compter de la 3^{ème} année consécutive : 10 % de réduction sur le prix de la location (hors options et animal de compagnie)
- Fidélité à compter de la 6^{ème} année consécutive et les années suivantes : 20 % de réduction sur le prix de location (hors très haute saison, options et animal de compagnie)

2025-06-03 – FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sécuriser la circulation des piétons dans la Rue de St Jean (RD 88) par des aménagements de bordures et de trottoirs. Le but étant la sécurisation des piétons en prévoyant une extension du cheminement (normes PMR) jusqu'à l'entrée du Lotissement du Vignaud.

Il est donné présentation d'une esquisse d'aménagements qui a été réalisée par l'Agence Routière Départementale de Luçon. Il s'agit là de la création de bordures et de trottoirs sur la RD 88 (Rue de Saint Jean). Les travaux sont programmés en 2 tranches (1^{ère} tranche en 2025 et 2^{nde} tranche en 2026). Le projet de la 1^{ère} tranche est estimé à 14 586,00 € HT, soit 17 503,20 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de Vendée un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet pour la Collectivité. Il en ressortirait le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS	14 586,00 €	AMENDES DE POLICE (DÉPARTEMENT) 40 %	5 834,40 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE) 60 %	8 751,60 €
TOTAL =	14 586,00 €	TOTAL =	14 586,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, auprès des services du Conseil Départemental de Vendée.

2025-06-04 – FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sécuriser la circulation des piétons dans la Rue de St Jean (RD 88) par des aménagements de bordures et de trottoirs. Le but étant la sécurisation des piétons en prévoyant une extension du cheminement (normes PMR) jusqu'à l'entrée du Lotissement du Vignaud.

Il est donné présentation d'une esquisse d'aménagements qui a été réalisée par l'Agence Routière Départementale de Luçon. Il s'agit là de la création de bordures et de trottoirs sur la RD 88 (Rue de Saint Jean). Les travaux sont programmés en 2 tranches (1^{ère} tranche en 2025 et 2^{nde} tranche en 2026). Le projet de la 2^{ème} tranche est estimé à 16 766,00 € HT, soit 20 119,20 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de Vendée un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet pour la Collectivité. Il en ressortirait le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS	16 766,00 €	AMENDES DE POLICE (DÉPARTEMENT) 40 %	6 706,40 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE) 60 %	10 059,60 €
TOTAL =	16 766,00 €	TOTAL =	16 766,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, auprès des services du Conseil Départemental de Vendée.

2025-06-05 – LOTISSEMENT – DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16V ;

Vu la délibération n°173_2023_04 portant sur l'approbation du fonds de soutien intercommunal aux projets communaux datant du 19 octobre 2023 ;

Considérant que le règlement d'intervention permet à chaque commune de présenter un projet d'investissement durant le mandat au titre des fonds de soutien ;

Description du projet :

Dans ce cadre, la commune de Saint-Aubin-La-Plaine sollicite l'attribution du fonds de soutien sur l'opération « Lotissement de l'Eglise » soit pour un montant de 16 251,00 €

Après l'exposé du projet et du plan de financement, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le projet du lotissement de l'Eglise
- DE SOLLICITER le fonds de soutien intercommunal pour un montant de 16 251,00 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2025-06-06 – FINANCES – ACHAT D'UNE TONDEUSE

Rapporteur : Monsieur AUGER Patrick (Le 1^{er} adjoint)

Monsieur AUGER Patrick informe l'Assemblée que le tracteur tondeuse est à renouveler pour l'entretien des espaces verts communaux. L'entreprise Pierre Claude Motoculture de Luçon a transmis un devis pour une tondeuse frontale ISEKI pour un montant de 25 000,00 € HT, avec une reprise de 7 500,00 € HT soit un total de 17 500,00 € HT soit 21 000,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable au devis de l'entreprise Pierre Claude Motoculture pour un montant de 17500,00 € HT soit 21000,00 € TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis.

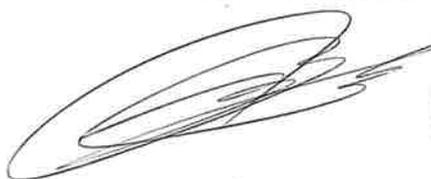
QUESTIONS DIVERSES

- **Cimetière**: Un litige entre 2 concessions est intervenu, suite à l'attribution d'un emplacement pour une sépulture. Après vérifications, il s'avère que la responsabilité de la commune est engagée sur cette attribution, une des 2 concessions empiétant sur l'autre. Il a été proposé à la famille spoliée un arrangement à l'amiable. LE Conseil municipal décide d'indemniser le concessionnaire spolié à hauteur de 500,00 € pour le préjudice subi.
- **Ecole** :
 - A la demande des parents d'élèves depuis plusieurs années, il a été décidé l'acquisition d'un préau devant l'école. Il devrait être opérationnel à la rentrée scolaire 2025-2026
 - Programmation des travaux de peinture dans la salle des maîtres : Les travaux devraient se faire pendant les vacances de la Toussaint
 - Ventilateurs : Validation de l'achat de 3 ventilateurs
 - Fête de l'Ecole aura lieu le samedi 28 juin 2025
- **Grand défi** : Rappel : LE dimanche 20 juillet 2025
- **Parking de la Salle des Fêtes** : La voiture en état d'abandon qui stationne sur le parking de la salle des fêtes depuis plusieurs mois doit faire l'objet d'un enlèvement dans les prochains jours.

Fin de la séance : 20h30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 A 19H00

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance



Monsieur Jean-Michel COUZIN
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

